

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé
et des solidarités

Arrêté du 5 mars 2024

portant nomination des membres du jury pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 6,

Vu l'arrêté du 21 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail organisés au titre de l'année 2024, le jury est commun.

Sont nommés en qualité de membres du jury :

Madame FAVIER Sylvie	Conseillère d'Etat honoraire, présidente du jury ;
Monsieur BIZEUL Alexandre	Directeur adjoint du travail à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Monsieur CONSTANT François-Pierre	Directeur du travail à la Direction générale du travail ;
Madame MERCIER GIRARDIN Cécile	Directrice à la DDETS de Saône-et-Loire ;
Madame MILLIEN PERIAG Céline	Psychologue à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.
Monsieur RIVE David	Directeur adjoint du travail à la DDETS de la Seine-Maritime ;

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. CONSTANT François-Pierre.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 mars 2024

La Directrice des ressources humaines par délégation

La sous-directrice

Attractivité et parcours


La sous-directrice de l'attractivité et des parcours
Service des politiques scolaires et des parcours

Adeline ROUZIER-DEROUBAIX